Image not found or type unknown

Dévolution successorale / héritage...

Par **christine RIBAULT**, le **27/08/2018** à **10:53**

Bonjour,

La tante de mon mari décédée en janvier 2017 a laissé des dettes. Pour ne payer ses dettes nous avons fait une renonciation à succession (les deux neveux et frère de la tante). Nous sommes contactés par une compagnie d'assurance vie qu'elle avait souscrit pour les deux neveux. Le frère ainé a réussi je ne sais pas par quel moyen à toucher son argent malgré la renonciation. De notre côté, nous ne savons pas si nous pouvons prétendre à cet argent (environ 5 000 euros). La compagnie d'assurance vie nous demande une dévolution successorale. De quoi s'agit-il ? Que devons-nous faire ? Je vous remercie.

Par **Peretto**, le **27/08/2018** à **11:21**

Bonjour ,

L'assurance vie est hors succession par contre si il n'y a aucune clause bénéficiaire inscrit l'argent ai réintégrer à l'actif successoral.

La dévolution successoral permet de savoir qui sont ces héritiers et l'ordre.

En clair,

Le fait de renoncer à la succession ne vous empêche pas de touché l'argent de L'assurance vie hormis si cette argent à ete réintégrer dans l'actif successoral.
Cordialement

Par **christine RIBAULT**, le **27/08/2018** à **11:27**

Je vous remercie pour votre réponse. Nous n'avons rien fait après la renonciation. Comment fournir la dévolution successorale ?

Par **Peretto**, le **27/08/2018** à **12:41**

Bonjour ,

Chez le notaire .

Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés